

# MAIRIE DE FRESSINES

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2018

Le neuf octobre deux mille dix-huit, à 20h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 4 octobre 2018.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHARTIER Patricia, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, PIOT Marylène, MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Absent : néant

#### **1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame PIOT Marylène est désignée secrétaire.

#### **2 – APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil du 28 août est approuvé, Monsieur le maire demande de signer le registre.

#### **3 – PRESENTATION DU PROJET MEDICAL PAR LES ELUS DE VOUILLE**

Monsieur PIERRON Stéphane, maire de Vouillé présente l'avancée du projet suite à sa présentation qu'il avait fait lors du conseil du 16 janvier 2018 (cf. discussion CM du 26 juin 2018) afin de trouver un ou plusieurs médecins susceptibles d'être intéressés par le projet.

- Des annonces ont été faites auprès d'étudiants de plusieurs facultés, sur un quotidien destiné aux médecins, sur une revue pour jeunes médecins ...,
- Des contacts ont eu lieu,
- Des rendez-vous sont programmés d'ici 15 jours, principalement avec des médecins étrangers, ou avec des médecins qui exercent déjà,
- Un numéro de téléphone est dédié à ces appels.

Ce qui n'encourage pas les éventuels candidats est la localisation. Le niortais ne les attire pas même si le projet les intéresse.

M. PIERRON passe ensuite au budget puisqu'il sait que ce point avait inquiété les élus de Fressines lors de sa première venue.

Pour Vouillé, l'étude a été faite pour deux médecins (avec ou sans Fressines).

Le docteur Onnée actuellement en activité à Vouillé, louerait son cabinet à la commune.

Budget annuel :

Salaires nets + charges (5 000 € par médecin)	230 000 €
Cotisation à l'ordre des médecins	670 €
Secrétariat temps complet + charges	29 000 €
Equiperment des locaux	1 500 €
Loyers	8 000 €
Charges	1 500 €
Assurance	750 €

Divers (ex : astreintes)	20 000 €
Total .....	291 420 €

#### Recettes

28 consultations/J X 5j X 45 semaines X 25 € X 2 médecins 315 000 €

(pour un temps complet, environ 35h par semaine)

Le projet est donc une opération blanche.

M. PIERRON estime que pour Fressines, un médecin à mi-temps serait suffisant.

M. NIVAU fait remarquer que suite à la délibération prise lors du conseil du 26 juin 2018, acceptant la poursuite du projet, la commune de Vouillé n'a pas présenté de convention de partenariat à signer. Il précise aussi que le nom de Fressines ne figurait pas dans le dernier article de presse.

M. PIERRON : La commune de Vouillé travaille sur le projet depuis cinq ans et elle est prête. Si la commune de Fressines veut continuer, elle doit prévoir un budget, des locaux, ...

M. NIVAU a rencontré le docteur Boyère qui se dit prêt à prendre sa retraite en juin 2019 mais qui propose de faire « des intérim » ou prendre le rôle de second à partir de janvier 2019.

M. PIERRON : Dès qu'un médecin sera recruté il sera salarié. Les recettes n'arriveront que deux ou trois mois plus tard, après toutes les préparations. La commune doit donc être en mesure de pouvoir prendre en charge les dépenses.

Le contrat sera un CDD de 3 ans qui pourra être renouvelé ou modifier en CDI ou différemment.

M. ROUSSEAUX Patrick : Si les médecins sont étrangers ?

M. PIERRON : Aucun soucis si les personnes ont les compétences requises.

M. ROUSSEAUX s'inquiète de la langue et de l'acceptation de la population.

M. DUPEU Laurent : La commune de Mougou envisage-t-elle d'adhérer au projet ?

M. PIERRON : Pas dans l'immédiat.

M. PIERRON fait remarquer que si la patientèle est trop importante, le médecin pourrait privilégier les habitants de Vouillé puisque c'est la commune qui le rémunère.

Les élus de Fressines n'adhèrent pas à cette position.

M. PIERRON rappelle que Vouillé est prête et continue la démarche. Il appartient à Fressines de se positionner.

M. PIERRON prend congés. M. NIVAU le remercie de cette présentation et l'informe qu'une délibération sera prise suite au débat prévu à l'ordre du jour de cette séance du Conseil.

En sortant, M. PIERRON rappelle à Monsieur NIVAU qu'un autre dossier, (celui de la rue des Lévries (cf. Conseil du 28.08.2018) n'est pas clos et qu'il souhaite que les élus de Fressines y réfléchissent à nouveau. Ce dernier dossier n'entachant pas les relations entre Vouillé et Fressines pour le projet médical.

#### **4 – DEBAT SUR LE PROJET MEDICAL**

Plusieurs élus estiment que Vouillé ne souhaite pas intégrer Fressines à leur projet.

M. NIVAU espère que le dossier de la rue des Levries ne « jouera » pas sur le projet médical.

Pour maintenir le projet santé sur la commune, il est nécessaire de continuer avec la commune de Vouillé. Fressines seule ne pourrait mener à bien ce projet, il rappelle que cela fait déjà cinq ans que Vouillé y travaille.

Au vu de l'estimation faite, peut-être que les élus de la commune de Vouillé, en charge du projet, se sont rendu compte qu'ils pouvaient supporter seuls le projet. Le fait d'associer Fressines entraîne beaucoup de contraintes que leur commune n'aurait pas eu si elle n'avait pas envisagé d'associer Fressines à ce dossier. Contraintes telles que rédaction d'une convention assez complexe, paiement de toutes les factures (salaires charges etc.) et refacturation à Fressines.

Après un tour de table où chaque élu s'est positionné, il est décidé de poursuivre la démarche mais en participant activement à la suite du projet. Dans un premier temps, participer aux frais de

recrutement mais aussi être associés au travail, à la rédaction du contrat qui sera proposé aux candidats.

Mme HERAULT Laurence : Ce qui la gêne, c'est le ressenti négatif des élus avant la poursuite du dossier.

M. Maire : Il faut savoir qu'il y a un risque ...

Les élus sont tous d'accord pour poursuivre le projet avec la commune de Vouillé.

## **5 – PROPOSITION MODIFICATION PLU PLAN LOCAL D'URBANISME**

M. le maire présente plusieurs parcelles pour lesquelles il souhaite demander une modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme), auprès du service Pôle aménagement et attractivité du territoire de la Communauté de Mellois en Poitou :

Réduction de 2 zones agricoles au profit d'une zone urbanisée (suite à l'arrêt de l'activité agricole), (Zone A de la Plinière et GAEC du Chêne, plus erreur en centre bourg, une parcelle construite est intégrée en zone A),

Modification de l'article Uhi, en ôtant le i, la zone concernée à Bougouin n'est plus inondable après des travaux effectués,

Modification de l'article 6 de la zone AUh en diminuant la distance d'implantation des constructions par rapport aux voies,

Modification de l'article 9 de la zone AUh, augmenter le taux d'emprise au sol de 35 % à 50 %,

Intégration de la parcelle ZH 71 à la zone Nt (carrière de Mayolle),

Modifier certaines parcelles intégrées à Pied Pouzin en zone Nt par erreur.

Ces faibles modifications pourraient être prises en compte par Mellois en Poitou, en même temps que des modifications demandées sur un PLU d'une autre commune.

## **6 – SECHERESSE 2018 DEMANDE DE DECLARATION EN TANT QUE COMMUNE SINISTREE**

Plusieurs demandes sont parvenues en mairie, suite à la sécheresse qui a sévi cet été. Des dossiers ont été déposés pour des dommages constatés sur certaines habitations, tels que fissures. Les propriétaires ont fait dans un premier temps une déclaration à leur assurance.

M. le maire fera une demande auprès de la Préfecture pour demander que la commune soit considérée sinistrée suite à la sécheresse.

## **7 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information/M. FOUCHE Patrice

- 11 novembre : modification de l'horaire pour le piquet d'honneur. Voir si possible 10 h.  
Le monument aux morts sera retoileté. Devis Geoffroy 921,60 € TTC
- Demande du comité départemental des courses pédestres afin de bénéficier de la salle des fêtes gratuitement. Demande faite par M. NAKIB Président de Sport Attitude mais aussi dudit comité. Ce comité n'a pas son siège social sur la commune. Soit M. NAKIB demande la salle pour Sport Attitude soit il réserve pour le comité mais à titre onéreux.  
A ce jour, l'association Sport Attitude, qui ne fonctionne plus, n'a toujours rien fait au niveau administratif pour la dissolution de l'association.

### Ecole/Mme LEDOUX Nadine

- La commune a reçu une convention signée par la directrice de l'école pour une demande de stage, à la fois à l'école mais aussi sur le temps périscolaire. La commune n'a pas été contactée en amont et se trouve mise devant le fait accompli. Mme LEDOUX rencontrera prochainement

Mme SURREAU Claudine pour une mise au point sur la signature des prochaines conventions de stages.

- L'école est dotée de trois ATSEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles). Pour faire suite à la demande de la Directrice et après contact auprès des services de l'Association des Maires des Deux-Sèvres, il s'avère qu'une ATSEM par école et non par classe est suffisante.

#### CCAS/Mme CHARTIER Patricia

- Le C.C.A.S. s'est réuni dernièrement pour une délibération permettant une aide à un particulier.
- Prochaine réunion prévue le 6 novembre 2018.

#### Voirie-bâtiments/M. Texier Alain

- Eglise : Un linteau en pierre va être remplacé à la sacristie. Coût 1 020,00 € TTC.
- Monument aux morts : Il a été nettoyé. Un béton désactivé et un parement en pavé complétera la rénovation par les Ets TECHNI Sèvres pour un coût de 2 157,60 € TTC.  
M. NIVAU indique que les agents, sans concertation avec les élus, ont confectionné et posé une grille à côté du monument aux morts. Celle-ci sera ôtée car elle n'est pas esthétique.
- Rampe d'accessibilité à l'école : suite au problème de cette rampe, (cf. dernier conseil) TECHNI Sèvres propose un enrobé qui pourrait convenir pour masquer les imperfections du béton. Coût 1 663,20 € TTC, en remplacement du devis prévu pour des pierres de Bavière. Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.
- Cimetière : nivellement et compactage : 3 060,00 € TTC par les Ets BONNEAU et Fils. Il sera regardé au budget voir si besoin d'une décision modificative.

### **8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Restaurant scolaire : Internet à installer pour les agents. Rendez-vous est à prendre avec Ets LORY de Fressines, AIPC de la Crèche et M. CHAUVIN Pascal.
- Gîte sur la commune : M. DEPOUX a transmis une demande auprès de la mairie en vue d'obtenir un dégrèvement de taxe d'habitation et taxe Foncière. Les membres du bureau n'y sont pas favorables. Pour comparaison, les jeunes qui font construire à Fressines n'ont pas de dégrèvement de TF sur deux ans. Les élus suivent l'avis du bureau.
- La Communauté de Communes Mellois en Poitou a transmis un courrier suite à la réponse négative de la commune au sujet des zones humides. Les élus maintiennent leur position à savoir que le jour où le PLU (Plan Local d'Urbanisme) sera révisé en PLUi (intercommunal), l'inventaire des zones humides sera fait d'office.
- Monsieur le maire fait part de la création des nouvelles communes telles que : Val-du-Mignon (1118 ha), Prailles-La-Couarde (961 ha), St-Pardoux-Soutiers (1879 ha).
- Problème récurrent : Les animaux errants. Deux chevaux la semaine dernière. Le cabinet de vétérinaires de La Crèche n'existant plus, c'est celui de St-Maixent-L'Ecole qui s'est déplacé. Les frais pour trouver les propriétaires des animaux augmentent donc. Monsieur le maire souhaite qu'une délibération soit prise pour augmenter le remboursement à la commune par les propriétaires, dans le cas d'animaux errants sur la commune à 30,00 €. La nuitée reste à 5,00 € et 5,00 € par nuitée supplémentaire et 15,00 € dans le cas où le propriétaire est connu et prévenu mais laisse quand même son animal au chenil pour la nuit. Dans le cas où c'est le vétérinaire qui se déplacerait à Fressines, le remboursement de sa facture serait demandé au propriétaire.
- La visite des Ets NOVAG a eu lieu le samedi 6 octobre. Tant les ouvriers que les dirigeants sont des personnes passionnées.
- Madame PIOT Marylène recevra bientôt à la bibliothèque M. SIMONNET Bernard qui écrit et vend ses livres. Elle compte en acheter un pour la bibliothèque communale.

- Toujours concernant la bibliothèque et son aménagement futur, il sera demandé aux agents de l'école s'ils se servent toujours du local pour la sieste des enfants. La commission bâtiments va travailler sur le sujet.
- M. ROUSSEAUX Patrick demande s'il ne pourrait pas y avoir un parking à vélos devant la mairie. M. le maire lui répond que c'est prévu.
- Mme LEDOUX Nadine informe que la fourniture d'électricité par l'UGAP semble intéressante.

Fin de la séance à 22h55.